



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture
d'Albertville



Réserve Naturelle
GRANDE SASSIÈRE

**Réserve Naturelle Nationale de la Grande Sassièrè
Compte-rendu du Comité consultatif du 4 octobre 2022**

Présents :

M. Christophe HÉRIARD, sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville
M. Olivier DUCH, 1^{er} adjoint à Tignes
M. Hubert DIDIERLAURENT, 3^{ème} adjoint à Tignes
Mme Clarisse BOULICAUD, conseillère municipale à Tignes
M. Jordan RÉ, mairie de Tignes
M. Bernard ANDRE, Vivre en Tarentaise
Mme Catherine TOUVIER, Vivre en Tarentaise
M. André FOURMAINTRAUX, Club Alpin Français Moutiers et Haute Tarentaise
M. Julien BANUS, DDT Savoie
M. Maxime EGO, DREAL AURA
M. Hervé TISSOT, EDF Hydro Alpes
Mme Patricia COLLOMB, sous-préfecture d'Albertville
M. Laurent CHARNAY, chef de pôle connaissance et gestion, parc national de la Vanoise
M. Thierry DELAHAYE, chargé de mission, parc national de la Vanoise
M. Peio DOURISBOURE, chef de secteur de Haute Tarentaise, parc national de la Vanoise
Mme Sabine LAURENCY, conservatrice de la RNN, parc national de la Vanoise

Excusés :

Mme Véronique BONNET, Conservatoire botanique national alpin
M. Lionel LASLAZ, conseil scientifique, parc national de la Vanoise

M. le sous-préfet ouvre le comité consultatif en mairie de Tignes.

Mme Sabine Laurency, qui remplace temporairement la conservatrice de la réserve en congé parental, présente un diaporama qui tient lieu de rapport annuel d'activité. Ce diaporama est joint à ce compte rendu. Il suit le plan de l'ordre du jour de la réunion :

- Contexte de la réserve
- Bilan de gestion 2021
- Budget et projets 2022
- Analyse comparée des réglementations en réserve naturelle et en cœur de Parc
- Questions diverses

Les principaux échanges en séance sont résumés ci-dessous :

- Concernant les travaux prévus en 2023 d'imperméabilisation du fossé le long de la piste qui monte au lac de la Sassièrè pour protéger le captage d'eau, M. Maxime Ego rappelle la nécessité de respecter la réglementation relative aux travaux en réserve naturelle et d'anticiper les éventuelles demandes d'autorisation de destruction d'espèces protégées.

- M. Jordan Ré présente au comité les idées étudiées par la commune de Tignes pour réduire le stationnement « sauvage » observé le long de route en aval du parking du Saut, les jours de fortes fréquentations touristiques :

1. mettre en place un parking payant.
2. développer un système de navettes depuis la route départementale avec fermeture de la route d'accès à la réserve.
3. avertir par un affichage en bas de la route d'accès et sur des applications mobiles comme « My Tignes » le taux de saturation du parking du Saut.

Cette troisième solution semble la plus pertinente dans un premier temps car elle renforce l'information et les dispositifs pour supprimer le stationnement le long de la route.

- M. Hubert Didierlaurent informe le comité de la bonne installation de toilettes sèches sur le parking du Saut pour un coût total de 23 000 euros.

- M. Olivier Duch interroge le gestionnaire sur l'avancée des réflexions pour restaurer un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite. Le gestionnaire répond qu'à ce jour il n'a pas trouvé de solution technique, pérenne et raisonnable en termes d'intégration paysagère et de coût pour permettre le franchissement des ruisseaux par des fauteuils roulants.

- Concernant la comparaison des réglementations entre la réserve et le cœur du Parc national, M. le sous-préfet précise qu'il ne s'agit que d'un état des lieux pour repérer les écarts entre les réglementations, étudier les convergences et susciter la réflexion dans une optique d'écoute du territoire, sans calendrier prédéfini ou caché. Messieurs Olivier Duch et Hubert Didierlaurent indiquent qu'il reste de nombreux points à examiner sur la pratique de la pêche, l'accès des guides de haute montagne, la présence des chiens (même si ce sujet ne doit pas être un point de blocage). Ils souhaitent qu'un éventuel changement de statut ne se traduise pas par un éloignement du Parc par rapport au territoire. Ils valident le principe de poursuivre l'étude de l'intégration des réserves de la Grande Sassièrè et de Tignes-Champagny dans le cœur du Parc. Une présentation du projet sera proposée au conseil municipal de Tignes le 15 décembre 2022.

M. Hervé Tissot est demandeur d'une analyse complète des conséquences qu'aurait un changement de statut de la réserve sur l'exploitation du barrage du lac de la Sassièrè (prélèvements d'eau, exploitation et entretien courants, gros travaux de restauration, etc.). Le gestionnaire répond que l'exploitation et les travaux pourront continuer à se réaliser, avec un formalisme différent et d'autres procédures.

Compte tenu des réflexions en cours sur une éventuelle intégration de la réserve dans le cœur du Parc, le gestionnaire de la réserve naturelle se pose la question du renouvellement du plan de gestion arrivant à expiration fin 2023. La DREAL, autorité décisionnaire en la matière, échangera au cours du 1^{er} trimestre 2023 avec le gestionnaire pour convenir des suites à donner.

M. le sous-préfet clôt le comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la Grande Sassièrè.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet d'Albertville,



Christophe HÉRIARD



